

[Logo de votre entreprise]

[Nom de l'entreprise ou nom et prénom], [forme juridique, ex. SRL]

Siège : [rue et numéro], [code postal] [commune]

[Établissement ou atelier, si l'adresse est différente]

N° d'entreprise : [BE 0xxx.xxx.xxx]

[Téléphone] · [e-mail] · IBAN : [BE00 0000 0000 0000]

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Version du [jj/mm/aaaa]

Mode d'emploi (supprimez ce cadre avant usage)

Remplacez tout ce qui est entre crochets. Les passages entre crochets qui commencent par « Option » se gardent ou se suppriment entièrement.

Joignez ces conditions à chaque devis, dans le même e-mail ou au verso, et ajoutez au-dessus de la signature du devis : « J'ai reçu les conditions générales jointes, je les ai lues et je les accepte. »

Ce modèle suit les règles belges en vigueur en octobre 2026. Il ne remplace pas un avis juridique : pour de gros chantiers ou un cas particulier, faites-le relire une fois.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les devis, commandes et travaux de [nom de l'entreprise] (ci-après « nous »). Elles sont remises au client avec le devis, avant la conclusion du contrat.

Les conditions particulières écrites dans le devis ou convenues par écrit l'emportent sur les présentes conditions. Les conditions générales du client ne s'appliquent que si nous les avons acceptées par écrit.

2. Devis et conclusion du contrat

Nos devis sont gratuits, sauf accord préalable du client sur un devis payant de [montant] €, déduit de la facture en cas de commande. Ils sont valables [30] jours à compter de leur date.

Le contrat est conclu par la signature du devis par le client, ou par son accord écrit (e-mail ou message) sur le devis et les présentes conditions.

Le devis est établi sur la base des informations données par le client et d'un examen visuel des lieux, en supposant le support et les installations existantes en bon état. Les éléments qui ne pouvaient raisonnablement pas être constatés avant les travaux (par exemple une charpente abîmée sous la toiture, des canalisations cachées en mauvais état) sont traités comme prévu à l'article 4.

3. Prix

Les prix sont indiqués hors TVA et, pour un client consommateur, TVA comprise. Le taux de TVA appliqué dépend des déclarations du client sur l'âge et l'usage du bâtiment ; s'il s'avère inexact, le taux correct est appliqué.

Les prix sont fermes pendant la durée de validité du devis, pour des travaux qui commencent dans les [3] mois de son acceptation.

[Option : Si le début des travaux est reporté au-delà de ce délai pour une raison qui ne nous est pas imputable, le prix peut être révisé selon la formule $p = P \times (0,40 \times s/S + 0,40 \times i/I + 0,20)$, où P est le prix du devis, S et s le [salaire horaire de référence du secteur] à la date du devis et au début des travaux, I et i l'[indice des matériaux de référence, par ex. l'indice I publié par le SPF Économie] aux mêmes dates. La révision joue à la hausse comme à la baisse.]

4. Modifications et travaux supplémentaires

Toute modification et tout travail supplémentaire, qu'il soit demandé par le client ou rendu nécessaire par une situation découverte en cours de chantier, fait l'objet d'un accord écrit préalable du client sur sa description, son prix et son effet éventuel sur le délai. Un e-mail ou un message suffit.

Si la sécurité des personnes ou la conservation de l'ouvrage l'exige, nous prenons les mesures urgentes nécessaires et en informons immédiatement le client.

5. Délais d'exécution

Le délai d'exécution indiqué dans le devis court à partir de [la réception de l'acompte / la date de début convenue], pour autant que le chantier soit accessible et que le client nous ait communiqué ses choix (matériaux, coloris, modèles).

Il est prolongé de la durée des événements qui ne nous sont pas imputables : intempéries empêchant le travail, retard de livraison d'un fournisseur malgré une commande passée à temps, force majeure, travaux supplémentaires, retard de paiement d'un acompte ou d'une facture intermédiaire. Nous informons le client par écrit de tout retard et de sa cause.

6. Acompte et paiement

Un acompte de [30] % du prix total TVA comprise est payable à l'acceptation du devis. Les matériaux sont commandés à sa réception. [Option : Pour les chantiers de plus de [4] semaines, des factures intermédiaires sont émises selon l'avancement des travaux.]

Le solde est payable dans les [15] jours de la réception de la facture. Les paiements se font uniquement par virement sur notre compte [BE00 0000 0000 0000] ; nous ne communiquons jamais de changement de compte par e-mail. Aucun paiement en espèces ne peut dépasser 3 000 € (limite légale).

Si un acompte ou une facture intermédiaire reste impayé huit jours après une mise en demeure écrite, nous pouvons suspendre les travaux jusqu'au paiement. Le délai d'exécution est prolongé d'autant.

7. Retard de paiement

Client professionnel : toute somme impayée à l'échéance produit de plein droit et sans mise en demeure des intérêts au taux prévu par la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €, sans préjudice des frais de recouvrement supplémentaires justifiés.

Client consommateur : en cas de non-paiement à l'échéance, nous envoyons un premier rappel gratuit. Si le montant n'est pas payé dans les 14 jours calendrier qui suivent ce rappel, sont dus des intérêts de retard au taux d'intérêt directeur majoré de huit points, calculés sur le montant restant dû, et une indemnité forfaitaire de 20 € pour un montant dû jusqu'à 150 €, de 30 € plus 10 % de la part comprise entre 150,01 € et 500 €, ou de 65 € plus 5 % de la part supérieure à 500 €, avec un maximum de 2 000 €, conformément au livre XIX du Code de droit économique.

8. Réserve de propriété

Les matériaux et équipements livrés restent notre propriété jusqu'au paiement complet du prix. Tant qu'ils ne sont pas incorporés au bâtiment, nous pouvons les reprendre à défaut de paiement. Le client en a la garde dès leur livraison sur le chantier.

9. Annulation par le client

Le client peut mettre fin au contrat à tout moment, avant ou pendant les travaux (article 1794 de l'ancien Code civil). Il nous dédommage alors de nos dépenses (notamment les matériaux commandés ou fabriqués sur mesure), des travaux déjà réalisés et du bénéfice manqué, fixé forfaitairement à [10] % du prix hors TVA des travaux non exécutés. Si nous mettons fin au contrat sans motif légitime, le client a droit à une indemnité calculée de la même manière.

Cet article ne limite pas le droit de rétractation du consommateur prévu à l'article 10, quand il s'applique.

10. Contrat conclu hors de nos locaux : droit de rétractation du consommateur

Lorsque le contrat est conclu avec un consommateur ailleurs que dans nos locaux, par exemple à son domicile ou sur le chantier, il peut se rétracter sans justification dans un délai de 14 jours calendrier. Ce délai court à partir du lendemain de la conclusion du contrat pour des travaux, ou du lendemain de la livraison pour une vente de biens. Pour exercer ce droit, il nous adresse une déclaration claire, par exemple au moyen du formulaire en annexe, à [e-mail] ou à [adresse postale], avant la fin du délai.

En cas de rétractation, nous remboursons tous les paiements reçus au plus tard 14 jours après en avoir été informés, par le même moyen de paiement. Si des biens ont déjà été livrés, le client les tient à notre disposition ; [nous les reprenons à nos frais / les frais de reprise, estimés à [montant] €, sont à sa charge].

Si le client demande expressément, par écrit, que les travaux commencent pendant le délai de rétractation, il paie, s'il se rétracte ensuite, un montant proportionnel aux travaux réalisés jusqu'au moment où il nous informe de sa rétractation. Il perd son droit de rétractation une fois les travaux entièrement exécutés, s'il a reconnu ce point avant leur début.

Il n'y a pas de droit de rétractation pour les travaux urgents d'entretien ou de réparation que le client nous a expressément demandé de venir effectuer (sauf pour les services ou biens supplémentaires fournis à cette occasion), pour les biens confectionnés selon ses spécifications ou nettement personnalisés, ni pour la construction d'un bâtiment neuf ou une transformation comparable d'un bâtiment existant.

11. Réception des travaux

À la fin des travaux, nous invitons le client par écrit à les réceptionner. La réception se fait en présence des deux parties et donne lieu à un procès-verbal signé, qui mentionne les éventuelles remarques. Nous corrigeons les points relevés dans le délai convenu dans ce procès-verbal.

La réception vaut agrégation des défauts apparents qui n'y sont pas mentionnés. Si le client ne donne pas suite à notre invitation dans les [15] jours, nous lui adressons un rappel écrit ; s'il n'y donne pas suite dans les [15] jours de ce rappel, qui mentionne cette conséquence, les travaux sont considérés comme réceptionnés.

12. Garanties et responsabilité

Nous répondons de nos travaux conformément à la loi, notamment de la responsabilité décennale (articles 1792 et 2270 de l'ancien Code civil) et, pour les biens vendus à un consommateur, de la garantie légale de conformité de deux ans. Ces conditions ne limitent aucun de ces droits.

Le client nous signale par écrit tout défaut dans un délai raisonnable après l'avoir constaté, pour nous permettre de le vérifier et d'y remédier. Nous ne répondons pas des dommages causés par une mauvaise utilisation, un défaut d'entretien ou l'intervention d'un tiers.

[Option, obligatoire pour les travaux qui exigent l'intervention d'un architecte : Notre responsabilité décennale est couverte par une assurance auprès de [nom et adresse de l'assureur], police n° [numéro].]

13. Réclamations et litiges

Toute réclamation peut être adressée à [e-mail] ou au [téléphone]. Nous en accusons réception dans les deux jours ouvrables et y répondons dans les meilleurs délais, en cherchant une solution satisfaisante pour les deux parties.

[Option : En cas de litige non résolu à l'amiable, nous acceptons l'intervention du Service de médiation pour le consommateur (www.mediationconsommateur.be, North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8 bte 1, 1000 Bruxelles, contact@mediationconsommateur.be) [et/ou de la Commission de Conciliation Construction pour les litiges techniques].]

Le contrat est soumis au droit belge. Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de [ville] sont compétents, sans préjudice des règles impératives qui protègent le consommateur.

14. Données personnelles

Nous utilisons les données du client uniquement pour préparer et exécuter le contrat, le facturer et respecter nos obligations légales, et nous les conservons pendant la durée légale de conservation des documents comptables. Le client peut demander à y accéder, à les faire rectifier ou effacer, dans les limites de la loi, à [e-mail].

ACCEPTATION DU CLIENT

Le client déclare avoir reçu ces conditions générales avec le devis n° [2026-001], les avoir lues et les accepter.

Date :

Nom :

Signature, précédée de « lu et approuvé » :

ANNEXE

Formulaire de rétractation.

À remettre au client quand le contrat est conclu ailleurs que dans vos locaux (voir l'article 10). Le client le complète et le renvoie uniquement s'il souhaite se rétracter du contrat.

À l'attention de [nom de l'entreprise], [adresse postale], [e-mail] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

.....

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Demande de début des travaux pendant le délai de rétractation (facultatif)

Je demande expressément que les travaux commencent avant la fin du délai de rétractation de 14 jours. Je sais que, si je me rétracte, je paierai un montant proportionnel aux travaux déjà réalisés, et que je perds mon droit de rétractation une fois les travaux entièrement exécutés.

Date et signature du client :